



Litige d'un crédit entre particulier

Par **lez**, le **09/03/2016 à 16:02**

Bonjour,rnrnUn ami m'a prêté 5.000 € il y a un an et demi avec une reconnaissance de dette. La première année, à cause de mes soucis de santé (cancer), je n'ai pas pu rembourser mais depuis octobre 2015, ayant conclu un accord avec lui,rnnous avons mis un échéancier en place de 150 €/mois, que j'honore depuis tous les mois et ce mois-ci j'ai mis 200 € pour prouver ma bonne foi. rnrnHors, il n'arrête pas de me harceler en me demandant la totalité du prêt que je ne peux lui payer car je n'ai pas cette somme. Il me menace de mise en demeure avec sommation de payer. En a-t-il le droit vu que je paie tous les mois ?rnrnJe vous remercie grandement de m'aider car cette situation me stresse et a des répercussions sur ma santé.

Par **amajuris**, le **09/03/2016 à 16:46**

bonjour,rnEst-ce que votre reconnaissance de dette contenait les modalités de remboursement ?rnvotre accord de remboursement est-il écrit ?rnAprès une mise en demeure, votre ami devra saisir le tribunal mais dès l'instant où vous remboursez conformément à votre accord, je pense qu'aucun juge ne lui donnera raison.rnsalutations

Par **lez**, le **09/03/2016 à 16:53**

Je vous remercie de m'avoir répondu.rnrnNon, malheureusement je n'ai pas précisé la modalité de remboursement, je lui ai fait un mail en octobre 2015 mais depuis 15 jours il est muet et n'est pas allé chercher le mandat du dernier paiement. Vous me réconfortez car je paie tous les mois, je suis vraiment de bonne foi. Que peut-il faire vraiment ?rnrnJe vous

remercie par avance.

Par **Lag0**, le **10/03/2016** à **07:26**

Bonjour,
Que vous payiez tous les mois ne signifie pas que vous honorez vos engagements puisque la reconnaissance de dette ne comporte pas les modalités prévues de remboursement. Votre ami est donc en droit de demander le remboursement en une seule fois de la somme prêtée.
S'il a recours à la justice, seul le juge décidera de ce qu'il faut faire...